



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CENTRE ADMINISTRATIF PIERRE WERNER, 13, RUE ERASME L-1468 LUXEMBOURG
B.P. 1306 L-1013 LUXEMBOURG / TEL.: (352) 43 58 51 / FAX: (352) 42 27 29
INTERNET: <http://www.etat.lu/CES> / E-MAIL: ces@ces.etat.lu

CES / INDICE DES PRIX (2004)

ACTUALISATION ANNUELLE DU SCHEMA DE PONDERATION DE L'INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION

AVIS

Luxembourg, le 9 décembre 2004

SOMMAIRE

1	LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	1
2	LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2005	1
3	LES COMMENTAIRES DU CES SUR CERTAINES TENDANCES QUI S'EXPRIMENT SUR LE PLAN DES DIVISIONS DE L'INDICE	3
4	LES CONCLUSIONS	4

1 LE RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 2 du règlement grand-ducal du 20 décembre 1999, la liste des positions de référence de l'indice et leurs pondérations sont révisées annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation. Ce règlement précise en outre que les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année après consultation du CES.

La pondération 2005 découle des comptes nationaux, plus précisément de son volet consommation privée, de l'année 2002. Le schéma de pondération afférent est établi au prix du mois le plus récent disponible, en l'occurrence le mois de septembre 2004.

Le présent schéma de pondération revêt un caractère provisoire jusqu'à la détermination de la pondération définitive de l'indice des prix à la consommation pour 2004 sur la base des résultats de l'indice au 1^{er} décembre 2004, qui ne seront connus qu'en janvier 2005.

2 LES GRANDES TENDANCES DE LA PROPOSITION DE PONDERATION 2005

Dans la proposition de pondération soumise pour avis, le CES note que la pondération de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) diminue sensiblement par rapport à 2004, et que son niveau est le plus bas depuis le début de l'établissement de la pondération. Le tableau 1 ci-dessous retrace l'évolution de la pondération de l'IPCN au cours des années 2000 à 2005.

Tableau 1 : Evolution de la pondération de l'IPCN

Année	Pondération de l'IPCN
2000	811,4
2001	793,6
2002	730,3
2003	730,4
2004	765,8
2005	727,5

La part relative des dépenses des non-résidents dans le total des dépenses effectuées sur le territoire a donc sensiblement augmenté. Le poids de la consommation privée des résidents diminue en conséquence de 765,8‰ à 727,5‰ (-5%). Dans une optique historique, le CES constate que ce poids a diminué de 10,3% entre 2000 et 2005.

Tableau 2 : Positions de référence et pondération des années 2004 et 2005

ENSEMBLE DES BIENS ET SERVICES	Pondération 2004 Consommation privée 2001 aux prix de décembre 2003		Evolution de la pondération de 2004 à 2005		Pondération 2005 Consommation privée 2002 aux prix de septembre 2004	
	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN	IPCH	IPCN
IPCH: Consommation totale sur le territoire	1000.0				1000.0	
dont: IPCN: Consommation des résidents sur le territoire		765,8		-38,3		727,5
01. PRODUITS ALIMENTAIRES ET BOISSONS NON ALCOOLISEES	119,0	110,8	-11,9	-10,5	107,1	100,3
02. BOISSONS ALCOOLISEES ET TABAC	127,9	31,7	19,9	-2,6	147,8	29,1
03. ARTICLES D'HABILLEMENT ET CHAUSSURES	60,9	48,5	-6,8	-5,3	54,1	43,2
04. LOGEMENT, EAU, ELECTRICITE ET COMBUSTIBLES	88,8	88,4	-3,8	-3,6	85,0	84,8
05. AMEUBLEMENT, EQUIPEMENT DE MENAGE ET ENTRETIEN	96,6	87,3	-0,7	-1,4	95,7	85,9
06. SANTE	16,0	15,5	-2,0	-1,9	14,0	13,6
07. TRANSPORTS	196,8	145,8	23,6	1,4	220,4	147,2
08. COMMUNICATIONS	19,0	18,1	-0,8	-1,0	18,2	17,1
09. LOISIRS, SPECTACLES ET CULTURE	92,3	84,8	-6,6	-6,4	85,7	78,4
10. ENSEIGNEMENT	4,1	4,1	0,0	0,0	4,1	4,1
11. HOTELS, CAFES, RESTAURANTS	96,1	54,4	-8,6	-5,4	87,5	49,0
12. BIENS ET SERVICES DIVERS	82,7	76,4	-2,3	-1,6	80,4	74,8

L'analyse de l'évolution de la pondération de 2004 à 2005 par grandes catégories de biens et services (cf. tableau 2 ci-dessus) permet de constater qu'au niveau de l'IPCH, neuf catégories sur douze connaissent une diminution de la pondération, en l'occurrence les divisions 01, 03, 04, 05, 06, 08, 09, 11 et 12. En ce qui concerne l'IPCN, il y a dix divisions dont la pondération est en baisse. Ces diminutions sont le

plus souvent moins importantes que pour l'IPCH. Il s'agit de toutes les divisions, hormis celle relative aux transports (07).

La division 10 ("Enseignement") voit sa pondération stagner à 4,1‰, tant pour l'IPCN que pour l'IPCH.

3 LES COMMENTAIRES DU CES SUR CERTAINES TENDANCES QUI S'EXPRIMENT SUR LE PLAN DES DIVISIONS DE L'INDICE

Par la suite, le CES voudrait commenter plus en détail quelques tendances qui apparaissent au niveau des 12 divisions de l'indice. Pour cet exercice, le CES a recouru au tableau du Statec reprenant l'évolution des positions de référence et des pondérations des années 2004 à 2005 pour l'IPCN et pour l'IPCH.

Le CES rappelle que le tableau indique la consommation de biens et services sur le territoire par rapport à un total de 1000 ‰ (IPCH). Les pondérations de l'IPCN des 12 divisions individuelles de la COICOP-LUX¹ sont à considérer par rapport à la consommation totale sur le territoire (donc par rapport à 1000‰), et non par rapport à la consommation des résidents (par rapport à 727,5‰).

En ce qui concerne les grandes tendances, le CES note que la pondération proposée pour 2005 découle de quelques éléments qui distinguent les résultats de 2002 (établis en automne 2004) de ceux de 2001 (établis en 2003). Ces éléments contribuent à une augmentation du poids de la consommation des non-résidents par rapport à celui des résidents.

- La révision de la série des carburants pour les années 2000 à 2003 comporte un modèle plus évolué pour l'évaluation de la consommation intermédiaire en carburants de la branche "Transports", tenant compte notamment des évolutions du parc et des kilométrages effectués. Il en découle des résultats plus élevés pour les exportations (cf. camionneurs étrangers) et la consommation privée des non-résidents.
- La consommation privée de l'année 2002 (au prix de septembre 2004) a été marquée par la forte croissance de la consommation de produits de tabac par les non-résidents, après la chute enregistrée en 2001. Celle-ci semble être due à un phénomène exceptionnel, plutôt qu'à une baisse de la consommation de tabacs par les non-résidents.

En ce qui concerne les divisions de la COICOP, le CES tient à relever les points suivants :

- Au niveau de l'IPCH, la part relative de la division 02. "Boissons alcoolisées et tabac" augmente de 19,9 points de ‰ entre 2001 et 2002. Sur la même période, la division 07. "Transports" enregistre même une hausse de 23,6 points de ‰. En effet, la pondération proposée de l'IPCH augmente de 196,8‰ en 2004 à 220,4‰ en 2005.

¹ Nomenclature des fonctions de la consommation individuelle (Nations Unies; OCDE), adaptée aux besoins nationaux.

L'évolution au niveau de l'IPCH découle de la forte hausse de la pondération de la position "Essence" (+23,1 points de ‰) et, dans une moindre mesure, de la position "Gas-oil" (+4,8 points de ‰). Elle est due à la hausse des ventes en volume connue pour les carburants en 2002 par rapport à 2001 au niveau de la consommation privée.

A rappeler que la pondération des carburants est plus importante pour l'IPCH que pour l'IPCN, puisque le poids des non-résidents dans la consommation totale de carburants est un multiple de celui des résidents.

- Toutes les autres divisions connaissent un recul de la part relative dans la consommation totale sur le territoire, à l'exception des divisions 02. "Boissons alcoolisées et tabac" (+19,9 pt de ‰), 07. "Transports" (+23,6 pt de ‰) et 10. "Enseignement", dont la pondération reste stable de 2004 à 2005.
- Les mêmes évolutions se dégagent pour l'IPCN, hormis le fait que les divisions 02. "Boissons alcoolisées et tabac" et 07. "Transports" connaissent une quasi-stagnation dans l'évolution de leurs pondérations de 2004 à 2005, alors que pour l'IPCH, ces pondérations augmentent fortement.

Les plus fortes baisses des pondérations de l'IPCN sont le fait des divisions 01. "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-10,5 points de ‰) et 09. "Loisirs, spectacles et culture" (-6,4 points de ‰).

- Le CES a pu prendre connaissance de l'évolution de la pondération de l'IPCN de 2000 à 2005. Il est à constater que, de manière générale, la tendance des habitudes de consommation des ménages résidents est maintenue au fil des années et que les pondérations en découlant ne subissent pas de modifications majeures.

Quant à l'évolution de la pondération de l'IPCH de 2000 à 2005, le CES note que les fluctuations sont plus marquées, notamment celles relatives à la division "Transports", ce qui s'explique par la forte pondération des carburants et lubrifiants dans cette catégorie.

- Le CES note qu'une simulation du Statec qui retrace l'évolution de l'IPCN en 2004 en appliquant la pondération 2005 indique un taux de progression de l'indice général de 2,35%, alors que l'évolution effective a été de 2,10% (entre décembre 2003 et octobre 2004). Cette divergence est plus marquée que l'année passée (simulation : 1,85%, évolution effective décembre 2002 à octobre 2003 : 1,71%), même si les évolutions divergentes au niveau du détail sont le plus souvent compensées au niveau général.

4 LES CONCLUSIONS

L'actualisation du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation ne donne pas lieu à des observations particulières. Aussi le CES peut-il approuver la nouvelle pondération, telle que proposée par le Statec. Il invite les autorités à veiller constamment à une qualité élevée des pondérations, qui doivent s'approcher autant

que possible de la réalité et refléter de manière exacte la structure de la consommation qui a lieu sur le territoire national.

Le CES note que malgré le recours aux données de la comptabilité nationale pour l'établissement du schéma de pondération de l'indice, les résultats des enquêtes sur les budgets des ménages (EBM) restent une source d'information indispensable, étant donné qu'elles seules fournissent aux comptes nationaux les renseignements au niveau du détail requis pour la pondération.

Une EBM a été lancée sur le terrain au mois de juin 2003 par une équipe permanente d'enquêteurs engagés par le Statec, ce dont le CES se félicite. Cependant, compte tenu du manque de personnel, les retards accumulés à l'heure actuelle sont tels que les résultats de l'EBM ne pourront être pris en compte que pour la pondération 2008, ce qui n'est pas acceptable pour le CES.

Le CES se doit de critiquer fortement le fait que le Gouvernement n'a pas donné suite à ses demandes répétées d'augmenter le nombre d'enquêteurs, afin d'assurer une réalisation rapide et de haute qualité des EBM.

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Marianne Nati-Stoffel

Raymond Hencks

Secrétaire Générale

Président

Luxembourg, le 9 décembre 2004